



INTERVENTION au Comité technique du 22-09-2017

Devenir des collègues en contrats aidés

Dans les multiples attaques estivales, l'annonce de la ministre du travail du gel des emplois aidés a été extrêmement brutale pour les salarié.es. concerné-es que nous avons rencontré-es.

C'est par un simple mail du préfet à pôle emploi le 3 août, que l'information a été diffusée sur l'arrêt des renouvellements et de recrutements à part dans quelques rares secteurs.

Cette manière de faire est particulièrement violente et dénote d'un mépris pour les plus précaires des salarié-es. Cette vision du salariat précaire est celle de la loi XXL. C'est le rêve de société du président et du Medef.

A la ville de Paris, la CGT déplore depuis longtemps la manière dont la ville a trop souvent abusé des collègues en contrats aidés. Beaucoup moins bien payés que des fonctionnaires, nos collègues ont été souvent bien exploités puis jetés comme des kleenex à la fin de leur contrat. Certes, grâce à nos mobilisations avec d'autres syndicats comme Supap FSU par exemple, il y a eu des améliorations. Mais cela n'a jamais été suffisant, la ville ne voulant pas ouvrir les négociations sur l'arrêt de l'utilisation abusive d'emplois précaires et leur transformation sur des emplois statutaires.

Nous portons depuis longtemps le respect des droits des collègues et la transformation de poste en fonctionnaire pour ceux et celles qui sont sur des besoins permanents. Nos revendications étaient les bonnes quand on voit à quel carnage l'action du gouvernement Macron peut mener si des mesures rapides ne sont pas prises par le gouvernement et les employeurs.

Oui l'emploi précaire est à bannir de nos services publics. Aujourd'hui ceux sont nos collègues en contrats aidés qui peuvent être mis au chômage. Mais ensuite, alors que le gouvernement annonce la suppression de 70 000 postes dans la fonction publique territoriale, n'est-ce pas les CDD, les vacataires qui seront la prochaine variable d'ajustement en attendant la casse générale du statut ?

C'est pourquoi, nous nous mobilisons au côté de nos collègues en CUI et nous serons demain auprès de tous les non titulaires pour défendre le statut et un plan déprécarisation à la hauteur des besoins.

Lors de ce comité technique, nous avons besoin de savoir comment concrètement s'applique le communiqué du préfet d'Ile de France du 4 septembre : qu'en est-il de l'engagement de l'Etat sur la ville de Paris concernant les plus de 50 ans, les personnes en situation de handicaps ou au RSA ?

Dans le mail de la DRH à nos collègues, nous lisons que vous accompagnerez vers le chômage les collègues qui ne rentrent pas dans les catégories de plus de 50 ans ou travailleurs handicapés. Combien sont-ils ? Selon quel « calendrier » ?

N'y a-t-il pas d'autres solutions à construire pour le maintien en emploi ? Qui va reprendre le travail mené par nos collègues ?!! Allez-vous répondre comme à Pôle emploi : *A la surcharge de travail, on y répondra par une nouvelle organisation du travail ?!*

C'est pourquoi nous voulons espérer que vous allez vite nous proposer une réunion à ce sujet avec comme ordre du jour l'état des lieux des postes des collègues, les reconductions et l'ouverture d'un plan d'intégration. Il faut résolument transformer tous ces emplois précaires par de vrais emplois. Nous avons besoin des collègues pour ouvrir des équipements et nous ne voulons pas de chômeurs supplémentaires à Paris !

Madame la Maire s'est exprimée le 7 septembre sur la nouvelle loi travail : « *Je pense qu'il y a trop de flexibilité, pas assez de sécurité pour les travailleurs* ». (afp).

Nous attendons que cette analyse portée vers le gouvernement Macron, Madame la Maire la portera en interne de son administration.

Alors M. Grégoire, répondez positivement à nos demandes de :

- Pas un collègue au chômage
- Un vrai plan d'intégration des collègues avec la création d'emplois budgétaires.

Ainsi, la déprécarisation ira de pair avec l'obligation de continuité du service public que nous devons au parisien-nes.

Paris, le 22 septembre 2017.